

## SOCIÉTÉ MAROCAINE DE TRAVAUX PUBLICS

André LEBON (1859-1938), président

Président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)

1909 (février) : création par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et la firme allemande Renschhausen avec une faible participation de l'Union des mines marocaines et une participation espagnole ramenée à 5 % ; soutien de Jules Cambon pour l'attribution de marchés ferroviaires : voir Daniel Rivet, « Mines et politique au Maroc », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1979.

Société marocaine de travaux publics  
(*Le Capitaliste*, 24 février 1910)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT][...] vient de prendre l'initiative de la création d'une entreprise de travaux publics au Maroc. La société, dont il avait été question depuis quelques semaines dans les journaux de Tanger, de Paris et de Berlin a été définitivement constituée à Paris, le 17 février 1910, sous le nom de Société marocaine de travaux publics.

Le point de départ de cette constitution a été l'accord intervenu entre le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie d'une part, et la maison Renschhausen de Tanger, d'autre part, pour l'exécution au Maroc de divers travaux publics.

Le fonctionnement satisfaisant de cette coopération a inspiré aux intéressés l'idée de la continuer en l'étendant et de grouper en une société les divers éléments financiers et industriels intéressés dans les affaires marocaines.

Pour être efficace, le groupement ainsi envisagé devait présenter le caractère international que les fondateurs ont réussi à lui donner en obtenant le concours de représentants des diverses nationalités conformément à l'esprit de l'acte d'Algésiras.

Le capital initial de 2 millions de francs a été réparti à concurrence de 50 % à la France, 30 % à l'Allemagne, 20 % aux autres nationalités, parmi lesquelles l'Angleterre et l'Espagne occupent évidemment la place prépondérante que comporte leur situation particulière.

La société ainsi formée aura pour objet l'étude et l'exécution de toutes entreprises de travaux publics au Maroc, notamment la construction et l'aménagement des ports, chemins de fer, adduction d'eaux, routes, éclairage, etc. Sa composition lui assure évidemment dans la plus large mesure les ressources financières et techniques ; l'installation de plusieurs de ses adhérents en divers points du Maroc donne, d'autre part, la garantie de la connaissance du milieu complexe que constitue son champ d'action. Il semble donc que la Société marocaine de Travaux publics puisse seconder de

la façon la plus efficace l'action du corps diplomatique de Tanger et mener à bien l'outillage économique dont le besoin s'impose au Maroc.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 17 février 1910 au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et a élu un conseil où les Français sont représentés par : MM. André Lebon, président du conseil ; marquis de Frondeville <sup>1</sup>, de Caqueray, de Freycinet [tous deux de la Cie marocaine], Georges Hersent [entrepreneur du port de Casablanca avec Schneider] et Jules Dollfus <sup>2</sup> ; l'Allemagne par : MM. Renschhausen, de Tanger ; docteur Lauter, de la maison Holzmann, vice-président du conseil ; Woerner, de la maison Sager et Woerner ; Jahn, de la maison Jahn et Toledano ; l'Angleterre par M. Carlton Levick, de la maison Harris et Dixon ; l'Espagne par le marquis de Villamejor, vice-président du conseil.

---

Société marocaine de travaux publics  
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1910)

La Société marocaine de travaux publics, dont il avait été question depuis quelques semaines dans les journaux de Tanger, de Paris et de Berlin, a été définitivement constituée à Paris, le 17 février 1910.

Le point de départ de cette constitution a été l'accord intervenu entre le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie d'une part, et la maison Renschhausen de Tanger, d'autre part, pour l'exécution au Maroc de divers travaux publics.

Le fonctionnement satisfaisant de cette coopération a inspiré aux intéressés l'idée de la continuer en l'étendant et de grouper en une Société les divers éléments financiers et industriels intéressés dans les affaires marocaines.

Pour être efficace, le groupement ainsi envisagé devait présenter le caractère international que les fondateurs ont réussi à lui donner en obtenant le concours de représentants de diverses nationalités conformément à l'esprit de l'acte d'Algésiras.

Le capital initial de 2.000.000 de fr. a été réparti à concurrence de 50 à la France ; 30 à l'Allemagne ; 20 aux autres nationalités, parmi lesquelles l'Angleterre et l'Espagne occupent évidemment la place prépondérante que comporte leur situation particulière.

La société ainsi formée aura pour objet l'étude et l'exécution de toutes entreprises de travaux publics au Maroc, notamment la construction et l'aménagement des ports, chemins de fer, adduction d'eaux, routes, éclairage etc. Sa composition lui assure évidemment dans la plus large mesure les ressources financières et techniques ; l'installation de plusieurs de ses adhérents en divers points du Maroc donne d'autre part la garantie de la connaissance du milieu complexe que constitue son champ d'action. Il semble donc que la Société marocaine de travaux publics puisse seconder de la façon la plus efficace l'action du Corps diplomatique de Tanger et mener à bien l'outillage économique dont le besoin s'impose au Maroc.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 17 février 1910 au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et a élu un conseil où les Français sont représentés par : MM. André Lebon, président du conseil ; marquis de Frondeville, de Caqueray, de Freycinet, Georges Hersent et Jules Dollfus ; l'Allemagne par MM. Renschhausen, de Tanger ; Docteur Lauter, de la Maison Holzmann, vice-président du conseil ; Woerner,

---

<sup>1</sup> Jules-Frédéric Lambert, marquis de Frondeville (1851-1914), administrateur de la Banque de l'union parisienne, son représentant dans diverses sociétés et à la présidence de la Compagnie marocaine (1911-1914). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie\\_marocaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_marocaine.pdf)

<sup>2</sup> Jules Dollfus (1842-1919) : ingénieur civil, administrateur délégué, puis président de la Société des ports de Tunis, Sousse et Sfax :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports\\_Tunis-Sousse-Sfax.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports_Tunis-Sousse-Sfax.pdf)

de la Maison Sager et Wœrner ; Jahn, de la maison Jahn et Toledano ; l'Angleterre, par M. Carlton Levick, de la maison Harris et Dixon ; l'Espagne par le marquis de Villamajor, vice-président du conseil.

---

Encore les Pétroles d'Algérie et D. Zafiropoulo  
(*Le Sémaphore algérien*, 20 mars 1917)

[...] En sa qualité d'administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, Démétrius Zafiropoulo est coupable d'avoir admis que cette banque ait constitué deux filiales embochées : 1° la Société marocaine de travaux publics, celle-ci également 43, rue Cambon, à Paris, constituée en février 1910, au capital de deux millions de francs, qui comptait comme administrateurs les austro-boches A. Renschhausen et F. Woerner (*Annuaire des sociétés françaises par actions*, édition 1913, page 3.192) ; 2° la Société internationale pour le développement de Tanger, filiale de la précédente.

Ces deux sociétés ont été reconnues et déclarées embochées par l'ordonnance du Tribunal de la Seine, en date du 29 mai 1915, qui a placé les « intérêts allemands et austro-hongrois », y inclus sous séquestre de M. Raynaud, liquidateur judiciaire (*Journal officiel* du 10 septembre 1915, page 6.440). [...]

*L'Ane rouge.*

---

Société marocaine de travaux publics  
(*La Journée industrielle*, 19 août 1921)

La société Paris Maroc, qui a racheté dernièrement les actions allemandes de la Société marocaine de travaux publics, est actuellement en pourparlers pour absorber entièrement cette dernière société. Le siège de la Société marocaine vient d'être transféré du 43 au 49, rue Cambon, à Paris.

---

AEC 1922-536 — Sté marocaine de travaux publics, 43, rue Cambon, PARIS (1<sup>er</sup>).  
Capital. — Sté an., f. le 17 février 1909, 2 millions de fr. en 2.000 act. de 1.000 fr.  
Objet. — Étude et exécut. de toutes entrepr. de trav. publ. au Maroc : ports, chemins de fer, adduction d'eaux, routes, éclairage, etc.  
Conseil. — MM. André Lebon [CFAT], présid. ; Gaston de Caqueray [Cie marocaine], H[enry] de Freycinet [Schneider/Cie marocaine], Georges Hersent, Max Boucard [Cie marocaine], admin.

---

COMPAGNIE MAROCAINE\*  
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1922)

[...] Les premiers travaux pour la construction d'un port à Tanger doivent être mis en adjudication prochainement par la Société du port de Tanger\* (anciennement Société internationale pour le développement de Tanger), dont la société a reçu des actions et des parts de fondateur en échange d'actions de la Société marocaine de travaux publics, aujourd'hui liquidée. [...]

---

Ste marocaine de travaux publics  
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1923)

En vertu de l'accord qui vient d'être signé par les experts français, anglais et espagnol, cette société est confirmée dans la concession des travaux du port de Tanger qui lui avait été accordée en juin 1921 : la compagnie ayant un capital actions de 7 millions pourra émettre pour 30 millions d'obligations et jouira d'une garantie du gouvernement marocain.

---

Suite :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Port\\_de\\_Tanger\\_\(Ste\).pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Port_de_Tanger_(Ste).pdf)